

Olivier Aïm, *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*

RECENSION PAR VINCENT MARISCAL, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, INSTITUT LANGAGE & COMMUNICATION

Référence(s) :

Olivier Aïm, *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*, Armand Colin, 2020, 256 p. ISBN : 978-2-200-62349-4

Olivier Aïm avec *Les théories de la surveillance*, paru dans la collection U d'Armand Colin, nous offre bien plus qu'un manuel. Cet ouvrage fait état d'un questionnement de fonds sur la surveillance prise comme objet, champ et théorie. Disons-le d'emblée, ce livre est passionnant, complet et didactique. Cet ouvrage essentiel nous incite à inclure une réflexion approfondie au sujet de la surveillance dans nos investigations sur le monde du travail.

La surveillance est au cœur de la crise sanitaire actuelle. La pandémie a entraîné la multiplication d'outils pour surveiller la population afin de limiter la propagation du virus. Les moyens mis en œuvre ont parfois été vivement critiqués, certains craignant que l'État ne vienne « rogner sur les "libertés individuelles et collectives" » (p. 6). Ce qui est au centre de l'ouvrage d'Olivier Aïm, ce sont les manières dont les différents dispositifs de surveillance sont agencés pour atteindre une certaine efficacité dans la gestion des corps des individus malgré l'hétérogénéité sociale.

L'une des thèses centrales de ce livre est que, comme Michel Foucault (1975) l'a montré dans *Surveiller et punir*, nous ne serions pas dans une « société du spectacle » (Debord 1967) mais dans une « société de la surveillance » (p. 7). Le spectacle et la surveillance convergent tout de même en un point crucial : la visibilité. Pour être surveillé, il faut être vu et pour être vu, il faut être visible. La mise en œuvre de cette injonction est plus complexe qu'il n'y paraît car cette « économie de la visibilité » dont le « pouvoir est corrélé à une capacité de voir, de faire voir et de dominer du regard » (p. 14) s'est considérablement élargie avec le numérique.

Dans la première partie, Olivier Aïm traite des approches théoriques pionnières de la surveillance. Michel Foucault (1975)¹ a eu un impact décisif sur ce domaine. Olivier Aïm expose en détail la manière dont Michel Foucault envisage la surveillance. Pour le philosophe, il s'agit d'un dispositif ayant « une vocation politique extrêmement large » (49), rationalisant l'usage discipliné des corps pour s'assurer de leur productivité. Le panoptisme est une métaphore permettant de visualiser la surveillance et de mieux saisir ce qu'est ce « bio-pouvoir » (p. 45) gouvernant les individus sur la base de calculs et de statistiques.

Le panoptisme foucauldien n'est qu'un emblème de la surveillance et les *Surveillance Studies*, en mettant en place un cadre théorique et méthodologique basé sur des recherches empiriques, ne s'y limitent pas. Cela met en exergue le fait que les textes de Michel Foucault sont programmatiques. Nous perdons parfois de vue que ses généralisations théoriques sont en fait une « boîte à outils » (p. 43) où chacun peut venir puiser pour essayer de comprendre comment la surveillance « se vit et s'éprouve » (p. 10).

Les réflexions sur la surveillance ne datent pas des années 1970. Elles apparaissent dès le 18^e siècle avec le genre utopique. Nous avons déjà cité l'architecture panoptique de Jeremy

¹ Olivier Aïm évoque un autre ouvrage pionnier, le plus souvent ignoré en France et précédant de peu *Surveiller et punir*. Il s'agit de *Private Lives and Public Surveillance* de James B. Rule (1973).

Bentham (1787), permettant « à un seul regard de tout voir en permanence » (p. 56). C'est Michel Foucault (1975) qui a mis en lumière cette œuvre et en a assuré la postérité (p. 24).

Mais Olivier Aïm a raison de rappeler que c'est surtout la littérature qui a nourri la théorie « surveillanciel » depuis le 18^e siècle. Nous pouvons par exemple citer *Giphantie*, le roman oublié de Charles-François Tiphaigne de la Roche (1760). Le 20^e siècle marquera l'âge d'or de cette littérature avec des œuvres emblématiques telles que *Nous* d'Evgueni Zamiatine (1920), *Le meilleur des mondes* d'Aldous Huxley (1931), *Le procès* de Franz Kafka (1933) ou encore *1984* de George Orwell (1949).

Du côté du monde du travail, il faut citer *The Principles of Scientific Management* de Frederick Taylor (1911) qui est une « théorie de la surveillance au travail » (p. 25). Cette œuvre montre que le management fut, dès le départ, une manière d'augmenter le rendement en surveillant qu'aucun geste inutile ne vienne perturber la chaîne de production. Ce « capitalisme surveillanciel » (p. 25) ne connaît pas de temps ni d'angles morts.

L'autre œuvre généralement citée aux côtés de celle de Taylor, est *Économie et société* de Max Weber (1921). Ce dernier a initié la notion d'idéal-type d'une autorité parfaitement rationnelle incarnée par la bureaucratie. C'est par ce biais que s'impose la hiérarchie et les normes, c'est-à-dire une domination légale qui préfigure le caractère intrinsèquement intrusif de l'administration contemporaine.

La « gouvernementalité algorithmique » (p. 46) n'a fait qu'augmenter la pression bureaucratique. Cette notion a été proposée par Antoinette Rouvroy et Thomas Berns (2013). Les algorithmes permettent de créer des profils afin de classer et de prévoir les comportements hétérogènes des individus. Cet outil « permet de brasser toutes les données, pour les traiter, les afficher, les personnaliser » (p. 95). Aujourd'hui, les données récoltées à partir de nos activités sur Internet ne sont pas volées, elles sont « abandonnées » par les utilisateurs, d'où l'aspect apparemment inoffensif de cette collecte et une « aura d'impartialité » (p. 125) offerte par le traitement statistique.

Pour clore la première partie, Olivier Aïm nous rappelle l'importance de la relecture de Michel Foucault par Gilles Deleuze (1986). La surveillance ne se limite plus, depuis longtemps, à l'environnement carcéral et il s'étend à mesure que les objets connectés se répandent. La question du contrôle est également centrale chez Anthony Giddens (1985) pour qui la « gestion informationnelle de la population met au centre de son activité la surveillance comme pratique de pouvoir » (p. 64). La nouveauté, ici, est l'idée que le contrôle de la population par l'État nation ne repose plus sur la violence physique, même si celle-ci existe toujours. La liberté hautement surveillée des chômeurs est l'un des exemples les plus frappant de cette « société de contrôle » (p. 62) en apparence pacifiée dont les modalités sont simplifiées et systématisées par les usages gestionnaires des nouvelles technologies.

La deuxième partie traite des « nouveaux agencements de la surveillance » (p. 81). Si les textes pionniers des études de la surveillance ont mis en exergue la notion de « contrôle », un autre terme revêt une importance particulière : la sécurité. C'est un argument souvent évoqué en politique pour réactiver des techniques disciplinaires anciennes, renouvelées par les nouvelles technologies comme les drones.

Dans les années 2000, Kevin D. Haggerty et Richard V. Ericson (2000) développent leur propre approche prenant ses distances avec des archétypes comme *Big Brother* ou le panoptique. La vision de ces auteurs est nourrie par le développement de l'informatique et des nouveaux dispositifs d'enregistrement « nomades » (p. 84). Ces enregistrements de données diverses et variées créent un « double de données ». Chaque « corps est *dédoublé* en un nouvel objet sémiotique, de type informationnel, tout entier définissable par ses données à prélever » (p. 85). La récupération de ces données est devenue un enjeu politique et marchand. Le corps fait l'objet d'une « capture » (p. 90) comme c'est le cas d'un colis dont on suit virtuellement la trace. Nous vivons dans un « monde *traçable* » (p. 91) dont l'emprise et l'extension se sont accrues avec le

système GPS. Philip E. Agre (1994) montre que, du point de vue de la surveillance numérique, la différence entre animé et non-animé a été neutralisée.

L'actualité nous montre bien que nous connaissons un « tournant sécuritaire » (p. 97). Depuis les années 2000, les dispositifs de sécurité sont essentiellement conçus pour prévenir les déviances, comme cela fut anticipé et extrapolé par Philip K. Dick (1956) dans *Minority Report*. C'est le cas de la gestion du risque terroriste ou des épidémies qui sont traités au même niveau, avec la mise en place de mesures spéciales destinées à préserver la sûreté de l'État. La différence avec l'image d'Épinal d'un régime totalitaire est que, dans les sociétés dites démocratiques, le but est davantage de fixer des objectifs à atteindre que d'imposer des normes strictes. Dans un contexte libéral, on peine à vouloir entraver la circulation des individus et, surtout, celle des agents économiques.

Cela complexifie la relation entre la sécurité et la liberté. Il y a-t-il contradiction entre ces deux termes dans le libéralisme ? Selon Didier Bigo (2009), il faudrait y voir une relation « dialectique » (p. 108) interrogeant le rapport entre circuler et être libre. Par exemple, si les plus pauvres ont accès à une mobilité dans les grandes villes, ils n'ont pas la même liberté de se déplacer que les autres. Les usagers des transports en commun sont plus susceptibles d'être contrôlés que les personnes circulant dans leur véhicule.

Les études de la surveillance s'interrogent aussi sur « l'aspect apparemment *volontaire* de la livraison des données » (p. 136) personnelles. Si cet abandon est volontaire, c'est qu'il existe une forme « de domination et d'asymétrie dans le fonctionnement des réseaux socio-numériques » (p. 136). Peut-on pour autant parler de « servitude volontaire » ? Ce n'est pas si simple car la « gouvernementalité algorithmique » implique un lien complexe entre la vie privée et la vie publique, loin d'être éclairci.

Une autre injonction, centrale dans le monde du travail, est celle de la participation. La dématérialisation implique la maîtrise de « la nouvelle économie de la visibilité » (p. 142). Les jeunes chercheurs savent qu'il faut être « hypervisible » pour trouver un poste (Mariscal 2019).

Sur les réseaux sociaux, nous participons sans arrêt en partageant nos goûts et nos opinions. L'injonction à participer est donc désormais doublée d'une « injonction à partager » (p. 144). Nous pouvons nous demander si les réseaux sociaux n'ont pas instillé une culture de la surveillance réciproque.

La troisième partie traite en détail des *Surveillance Studies*. Cette école « transdisciplinaire » (p. 158) comporte une dimension critique forte, sans être militante. Méthodologiquement, elle met l'empirie au centre de l'analyse. Elle manifeste ainsi une « exigence descriptive » éloignant, sans les ignorer, « des conceptions purement idéelles » (p. 157).

Les *Surveillance Studies* apparaissent au tournant des années 2000 et elles sont indissociables des attentats du 11 septembre 2001. L'autre événement ayant entraîné un renouvellement des théories de la surveillance est l'affaire Snowden en 2013 où la surveillance se révèle être un « enjeu globalisé » (p. 162).

L'un des changements marquants de ces dernières décennies est que nous serions passés d'une surveillance « dure » à une surveillance « douce », voire à un usage « récréatif » (p. 176) avec les réseaux sociaux. Nous pourrions même parler de *smart surveillance* pour paraphraser le discours néomanagérial. Cette « softisation » donne un air moins intrusif, plus séduisant à la surveillance.

Les nouvelles technologies impliquent également que nous soyons pris entre l'injonction de la visibilité et la volonté de protéger notre vie privée. Nous avons parfois la sensation que les réseaux sociaux veulent nous donner l'impression que nous conservons la maîtrise de la diffusion de nos données personnelles. Cet *empowerment* fonctionne « sur une promesse d'émancipation » (p. 184), de liberté mais aussi de sécurité. Il s'agit donc d'une « libération sous condition » (p. 211) voire d'un conditionnement.

En guise de conclusion, la force du livre d'Olivier Aïm est de nous donner une vision de la surveillance infiniment plus subtile et passionnante que celle qui se limite à la critique de la transparence ou qui réduit la question au spectre des totalitarismes du 20^e siècle.

Pour finir, nous voudrions lancer une piste de réflexion. Nous pensons que les *Surveillance Studies* auraient un avantage à se rapprocher des chercheurs gravitant dans le domaine de l'analyse du discours. En effet, les points communs sont nombreux, notamment avec l'école anglo-saxonne *Critical Discourse Analysis*. Ces expertises linguistiques pourraient permettre de renouveler les analyses des discours médiatiques ou des réseaux sociaux, en portant une attention plus particulière, non plus seulement à ce qui est dit, mais surtout aux manières dont les choses sont dites. Il faut en effet insister sur le fait que la transparence du discours est un leurre, car celui-ci ne donne pas accès à l'identité des individus en tant que telle, comme il ne se contente pas de véhiculer du contenu. Le discours permet d'analyser les manières dont ces identités et ces contenus sont construits discursivement dans une situation de communication donnée. Nous avons l'impression, à la lecture du livre d'Olivier Aïm, que cette matérialité discursive, en tant que telle, reste trop peu exploitée par les *Surveillance Studies*. Mais cela est souvent le cas des approches sociologiques voulant s'attarder sur les pratiques langagières. Le discours est généralement considéré comme la simple trace de pratiques sociales alors qu'il a une influence déterminante sur la formation de celles-ci.

Bibliographie :

- AGRE Philip E. (1994), « Surveillance and Capture : Two Models of Privacy », *The Information Society*, n°10, p. 101-127.
- BENTHAM Jeremy (1787-2002), *Panoptique*, Paris, Mille et Une Nuits.
- BIGO Didier (2009), « Du panoptisme au banoptisme. Les micros logiques du contrôle dans la mondialisation », dans P.-A. Chardel et G. Rockhill (Éd.), *Technologies de contrôle dans la mondialisation : enjeux politiques, éthiques et esthétiques*, Paris, Kimé, p. 59-80.
- DEBORD Guy (1967-1996), *La société du spectacle*, Paris, Gallimard.
- DELEUZE Gilles (1986), *Foucault*, Paris, Éditions de Minuit.
- DICK Philip K. (1956-2009), *Minority Report*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- GIDDENS Anthony (1985-2013), *The Nation-State and Violence*, New York, Polity.
- HAGGERTY Kevin D. et ERICSON Richard V. (2000), « The surveillant Assemblage », *The British Journal of Sociology*, n°14, p. 605-622.
- HUXLEY Aldous (1931-2017), *Le meilleur des mondes*, Paris, Pocket.
- KAFKA Franz (1933-1987), *Le procès*, Paris, Gallimard.
- MARISCAL Vincent (2019), « Ma thèse en 180 secondes : la visibilité comme instrument d'oppression symbolique », *Savoir/Agir*, n°48, p. 99-105.
- ORWELL George (1949-1972), *1984*, Paris, Gallimard.
- ROCHE Charles-François Tiphaigne de la (1760-2017), *Giphantie*, Paris, Hachette BNF.
- ROUVROY Antoinette et BERNS Thomas (2013), « Gouvernamentalité algorithmique et perspectives d'émancipation. Le disparate comme condition d'individuation par la relation ? », *Réseaux*, n°177, p. 163-196.
- RULE James B. (1973), *Private Lives and Public Surveillance. Social Control in the Computer Age*, New York, Schocken Books.
- TAYLOR Frederick W. (1911-2003), *The Principles of Scientific Management*, New York, Dover.
- WEBER Max (1921-1971), *Économie et société*, Paris, Plon.

ZAMIATINE Evgueni (1920-2021), *Nous*, Paris, Actes Sud.